KR
REPUBLIQUE DU BENIN
•••••••••
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
•••••••••

DECRET N° 99-303 du 12 juin 1999

Portant nomination des membres au Conseil économique et social au titre de la Présidence de la République.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin notamment en son article 54 alinéa 5 ;

VU la loi n° 92-010 du 16 juillet 1992 portant loi organique sur le Conseil économique et social ;

VU la proclamation le 1er avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;

VU le décret n° 98-280 du 12 juillet 1998 portant composition du Gouvernement ;

DECRETE

Article 1 : sont nommées membres du Conseil économique et social au titre de la Présidence de la République, les personnes dont les noms les suivent :

1 - Monsieur Habib Sinda SORY ;

2 - Monsieur Pascal CHABI KAO ;

3 - Monsieur Raphaël POSSET.

.../...

Article 2 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, notamment celles du décret n° 93-319 sera communiqué et publié partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le 12 juin 1999

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Finances

Abdoulaye BIO-TCHANE

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MF 4 Autres ministères 17 SGG 4 DGBM - DCF - DGID - DGDD 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB - DCCT - INSAE 3 BCP - CSM - IGAA 3 UNB ENA - FASJEP - 3 Intéressés 3 JO 1